

**COMPTE -RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUILLET 2020**

Le Conseil se réunit suite au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (12 présents et 4 pouvoirs).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 Juin 2020.

~~~~~

**ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS  
EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

En vue de l'élection des sénateurs ayant lieu le 27 Septembre 2020, en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les Conseils Municipaux sont tenus d'élire leurs délégués et suppléants, simultanément sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Conformément aux articles L.284 à L.286 du Code Electoral, les conseillers de SAINT-OFFENGE doivent élire 5 délégués et 3 suppléants.

Une seule liste de candidats est déposée.

Sont élus :

M. Bernard GELLOZ, Mme CAROLI Nadine, M. GRELLIER Jean-Marc, Mme PEIGNELIN Cécile, et M. Christophe PAPIN sont élus délégués titulaires, par 16 voix.

Mme CHAVANNE Claire, M. Dominique VOYEZ, et Mme FRANCOZ Gisèle sont élus délégués suppléants, par 16 voix.

**INFORMATIONS SECRETARIAT****Recensement citoyen**

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Juillet, Août, Septembre 2004 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint-Offenge,

le 13 Juillet 2020

Bernard GELLOZ,

Maire.

